



ATTENTION, Changement de lieu de départ

Bulletin d'engagement

« Fête des Baraganes »

Dimanche 20 Octobre 2024 à SAINT JEAN DE BLAIGNAC

Pilote NOM : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____
Téléphone : _____ Email : _____

Membre du MC Les Baraganes : OUI NON
(Les membres du club ne sont pas obligés de remplir les lignes ci-dessous, sauf en cas de changements)
 ENDURO CROSS

Marque : _____ Cylindrée : _____

Immatriculation : _____

Assurance N° : _____ Compagnie : _____

Licence N° : _____

La journée est gratuite pour toutes les personnes adhérentes au moto-club des Baraganes.

	TARIF	NOMBRE	TOTAL
Pilote (avec <input type="checkbox"/> ou sans repas <input type="checkbox"/>)	30 € €
Repas accompagnateur :	20 € €

Tout pilote n'ayant pas en sa possession assurance ou licence FFM valide, se verra refuser le départ.

Je soussigné, reconnais avoir pris connaissance du règlement particulier et m'engage à le respecter, ainsi qu'à me conformer aux directives des organisateurs. Je renonce également à tout recours ou poursuites à l'encontre des organisateurs, et des propriétaires des terrains empruntés lors de la journée du 20 Octobre 2024, et pour tout dommage matériel ou corporel.

Et joins : - Un chèque libellé à l'ordre du MC « Les Baraganes » d'un montant de €
- Si je n'ai pas d'adresse mail, une enveloppe affranchie avec votre adresse postale,

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Fait à

Le/...../2024

Bulletin et règlement à renvoyer, avant le 14/10/2024 à :
Mme AIMON Delphine – 25 TER Route de Salleboeuf 33750 SAINT GERMAIN DU PUCH
Pour tout renseignement : 06.77.72.47.09



ATTENTION, Changement de lieu de départ

Motoclub « Les Baraganes » - A SAINT JEAN DE BLAINAC le 10/09/2024

Fête des Baraganes – Règlement particulier

Article 1 : Définition

L'association Moto Club de Beautiran « Les Baraganes » organise une sortie moto sur les terres de Saint Jean de Blainac, dans le cadre de sa fête annuelle, le dimanche 20 Octobre 2024.

Article 1 : Lieu de la manifestation

1 Chai de Chalune – 33420 SAINT JEAN DE BLAINAC

Article 2 : Déroulement

08h00 – 9h30 : vérifications administratives

09h00 – 10h00 : Briefing et accès au terrain

10h00 – 12h00 : Roulage sur le parcours

13h00 : Repas

Roulage libre l'après-midi sur le circuit, jusqu'à 17h00

Article 3 : Parcours

Le parcours est une spéciale typée « enduro » (les zones de franchissement disposeront d'une échappatoire). La totalité du parcours est sur un terrain privé. Nous vous remercions d'en préserver les abords.

Article 4 : Repas

Le repas aura lieu sur place, à partir de 13h.

Repas complet comprenant une entrée, un plat, un dessert et un café.

Une buvette sera également proposée sur place (l'inscription ne comprend pas les consommations qui y seront faites.)

Article 5 : Tarifs

Pilote participant à la journée : 30 €

Repas accompagnateur : 20 €

Article 6 : Véhicules admis

Tout pilote s'engageant sur la journée devra être en possession, d'une assurance en cours de validité ou d'une licence officielle de l'année en cours.

Seront acceptées : les motos d'enduro et les motos cross

Article 7 : Vérifications administratives

Tous les pilotes participants, devront se présenter au contrôle administratif qui aura lieu sur le site, à partir de 8h00 le dimanche 20 Octobre 2024. Les informations renseignées sur le bulletin d'engagement y seront vérifiées et les documents officiels (permis, licence, assurance...) seront demandés et contrôlés.

Article 8 : Engagement

Les pilotes devront envoyer leur demande d'engagement directement au MC Les Baraganes, accompagné d'un chèque du montant des réservations. **Les places étant limitées pour le repas, n'hésitez pas à appeler pour connaître la disponibilité.**

Les adhérents du club seront prioritaires.

Les bulletins d'engagement, complétés et accompagnés du chèque, devront parvenir **au plus tard le 14 Octobre 2024** à l'adresse indiquée au bas du bulletin d'engagement.

Les pilotes engagés, absent le jour de la sortie et non excusés, ne seront pas remboursés de leurs droits d'engagements.

Toute inscription sans règlement ne sera pas prise en compte.

Article 9 : Assurance – responsabilité

Les pilotes se présentant, doivent disposer au minimum d'une licence en cours de validité ou d'une quittance d'assurance valide. En cas de non-présentation de ces documents, l'accès au terrain leur sera refusé.

Chaque pilote inscrit sur cette journée, s'engage à respecter en tout lieu et en tout moment, les règles indispensables de sécurité sur le tracé emprunté, et la plus élémentaire des courtoisies à l'égard de toute personne rencontrée et du respect du site traversé et de ses habitants. Il déclare également que l'emprunt de ce parcours se fera avec un respect total du code de la route sous sa seule et unique responsabilité, à bord d'un véhicule en état, régulièrement assuré dont il conserverait la garde et dans la totalité des pouvoirs d'usage, sachant qu'il accepte en conséquence de ceux-ci la totalité des risques encourus, sans aucune exception. Il confirme que son contrat d'assurance garantit « un prêt de volant » s'il prête son véhicule à un tiers. Il reconnaît ne pouvoir exercer à l'encontre du propriétaire et des organisateurs, quelconque recours ou actions pouvant naître à la suite d'éventuelles conséquences dommageables suite à un accident corporel ou matériel, ainsi que les conséquences pouvant survenir au cours et après les évolutions sur le circuit.

Article 10 : Application du règlement

Le club organisateur se réserve le droit de prendre les décisions d'urgence en cas de force majeure ou par mesure de sécurité. Ainsi que d'exclure tout véhicule et personne, immédiatement du circuit, s'il estime que sa conduite et son attitude se révèle dangereuse pour autrui et lui-même.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité dans le cas de fausse déclaration, conduite dangereuse de la part des personnes participantes.

Bulletin et règlement à renvoyer, avant le 14/10/2024 à :
Mme AIMON Delphine – 25 TER Route de Salleboeuf 33750 SAINT GERMAIN DU PUCH
Pour tout renseignement : 06.77.72.47.09